TOME 2

REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n°38
VIEUX-MOULIN

Document approuvé le 14 novembre 2019
Révision allégée n°2 du 18 décembre 2025

ZONAGE REGLEMENTAIRE
- Limite de zonage

AUTRES ELEMENTS
- Limite communale

INFORMATIONS JUGEES UTILES
- Zone humide avérée

PRESCRIPTIONS
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé aux voies publiques
- Emplacement réservé aux ouvrages publics et installations d'intérêt général
- Emplacement réservé aux espaces verts / continuités écologiques
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)
- Eléments de paysage, (sites et secteurs) à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 et R.151-43 5° du code de l'urbanisme)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)

Vue en Sous-Préfecture le
SOUS-PREFECTURE
23 DEC. 2025
DE COMPIEGNE

ARC
COMPIÈGNE

Sources : SIG ARC, DGFIP 2021.
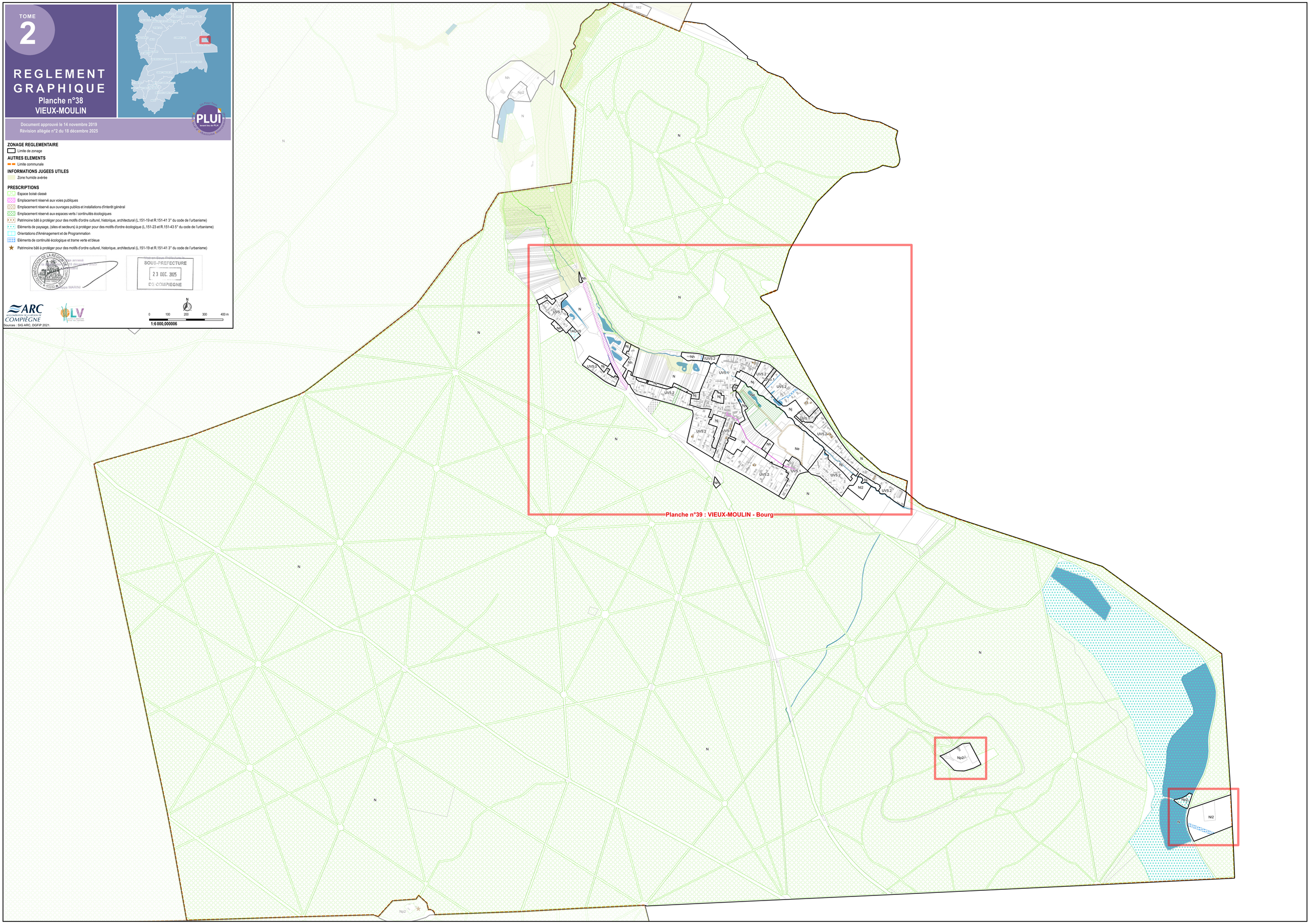
0 100 200 300 400 m
1:6 000,000006